

# CARITAS CONGO ASBL

## SECRETARIAT EXECUTIF

Siege Social : 59, Mont Virunga  
Kinshasa-Gombe/ RD. Congo

Bureaux : 26, Basoko  
Kinshasa-Gombe / RD.Congo

Site : www.caritasdev.cd Email : directeur@caritasdev.cd  
B.P : 3258 Kinshasa | Fax : + 243 99 100 88 36 Tél. : +243 81 526 17 83

### APPEL D'OFFRES DE SERVICE POUR L'AUDIT FINANCIER D'UN PROJET D'URGENCE

NOM DU COMMANDITAIRE : Caritas Congo ASBL

NOM DU PROGRAMME – EA 29/2017 : Assistance aux déplacés et familles d'accueil vulnérables de la crise du Kasai

DURÉE : 10 Jours

PÉRIODE D'AUDIT : 10 au 20/04/2018

#### 1. CONTEXTE

A la demande de Caritas Congo ASBL, la Confédération Caritas Internationalis avait lancé un appel d'urgence à ses membres afin de secourir les réfugiés sud soudanais, les rapatriés congolais et les réfugiés burundais qui fuyaient leurs pays vers la RDC. Le projet était dénommé « **EA 29- 2017 : Assistance aux déplacés et familles d'accueil vulnérables de la crise du Kasai** ».

L'aide fournie avait consisté à distribuer des vivres et des articles ménagers de première nécessité, aux ménages déplacés, retournés et familles hôtes. Au 31 mars 2018 le projet sera clôturé et ses comptes doivent être audités.

#### 2. OBJECTIF

Les objectifs de cet audit sont de permettre à l'Auditeur d'exprimer une opinion sur le fait que :

1. L'information financière et les rapports financiers présentent précisément, à tous égards importants, les véritables dépenses effectuées et les fonds reçus par Caritas Congo ASBL durant la période allant du 15 septembre 2017 au 31 mars 2018, conformément aux Conditions contractuelles applicables établies avec les donateurs (le cas échéant) ;
2. Les rentrées et les dépenses, les actifs et les passifs sont dûment appuyés par les originaux des justificatifs et ont été correctement pris en compte ; pour les biens déclarés comme utilisés, les systèmes d'inventaire révèlent des preuves d'existence à la date de l'accord ; la méthode appliquée pour la conversion des devises locales et étrangères en euros est conforme aux pratiques de comptabilité standards ;
3. Il existe un système de contrôle interne adapté et fonctionnel.

#### 4. BUT DE L'AUDIT

Le travail d'audit doit couvrir la conformité des opérations comptables et financières, de la production de rapports et de la gestion, ainsi que des procédures comptables (en se référant aux lois congolaises et aux normes comptables internationales).

Une vérification de la précision mathématique est attendue, afin de veiller à ce que les dépenses décrites dans les états financiers fassent l'objet d'un rapprochement avec les pièces justificatives et avec les relevés bancaires.

La période couverte par l'audit est : 15 septembre 2017 au 31 mars 2018

L'audit se déroulera à Kinshasa dans les locaux de Caritas Congo ASBL sis 26 avenue Basoko dans la Commune de la Gombe.

#### 5. PROCÉDÉ ET MÉTHODE DE VÉRIFICATION

La méthode d'audit et les techniques d'audit à utiliser sont celles en accord avec les normes d'audit internationales et suivant la norme ISA 700.

#### 6. RAPPORTS

Le rapport d'audit devra comprendre les éléments suivants :

1. Méthode d'audit utilisée et but de l'audit.
2. Une déclaration affirmant que toute l'information et la documentation nécessaire pour compléter l'audit a été mise à disposition comme requis.
3. Déclaration que les normes d'audit requises ont été appliquées.
4. Distribution et utilisation du rapport d'audit.
5. Opinion formelle.
6. La période couverte par le rapport.
7. Bilan des flux de trésorerie couvrant la période de mise en œuvre de l'EA 29-2017 du 15 septembre 2017 au 31 mars 2018
8. Bilan des rentrées et des dépenses couvrant la période de mise en œuvre de l'EA (15 septembre 2017 au 31 mars 2018).
9. Table des rentrées par source de financement.
10. Le bilan à la fin de la période de mise en œuvre.

L'auditeur devra soumettre une lettre de gestion une fois l'audit complété. La lettre de gestion devra comprendre des recommandations sur comment affronter les éventuelles faiblesses relevées dans la régularité financière, le système de contrôle interne, l'adhésion aux conditions contractuelles (le cas échéant) et l'utilisation judicieuse des ressources financières.

Le rapport d'audit devra être écrit dans la langue de la Confédération utilisée pour l'Appel d'Urgence EA 29-2017, à savoir le Français.

## 7. DATES LIMITES

Les auditeurs devront fournir un projet de rapport final sur les résultats de leur analyse qui comprenne une opinion, une lettre de gestion et un ensemble de conclusions et de recommandations, pas plus tard que 2 semaines après la fin de leur travail sur le terrain et au plus tard avant le 20 avril 2018.

Ces résultats seront passés en revue par le Secrétaire Exécutif de Caritas Congo ASBL avant que le rapport d'audit soit finalisé et soumis.

## 8. ÉLIGIBILITÉ DE L'AUDITEUR

En acceptant ces Termes de Référence, l'Auditeur confirme qu'il/elle se conforme au moins à l'une des conditions suivantes :

1. L'Auditeur et/ou la firme est membre d'un organe ou d'une institution national(e) de comptabilité ou d'audit qui a son tour est membre de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC).
2. L'Auditeur et/ou la firme est membre d'un organe ou d'une institution national(e) de comptabilité ou d'audit. Bien que cette organisation ne soit pas membre de l'IFAC, l'Auditeur s'engage à travailler en accord avec les normes de l'IFAC et la déontologie exposée dans les TdR ici exposés.
3. L'Auditeur et/ou la firme est enregistré(e) en tant qu'auditeur statutaire dans le registre public d'un organe de supervision public dans un pays tiers et ce registre est soumis aux principes de supervision publique tels qu'exposés dans la législation du pays concerné (cela s'applique aux auditeurs et aux firmes d'audit basées dans un pays tiers).

## 9. DATE LIMITE DU DEPOT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir au plus tard le 2 avril 2018 à 12 :00, heures de Kinshasa, au Secrétaire Exécutif de Caritas Congo ASBL aux adresses suivantes : [directeur@caritasdev.cd](mailto:directeur@caritasdev.cd), déposé en version imprimée contre accusé de réception à l'adresse :

**Secrétaire Exécutif de Caritas Congo ASBL**  
**26, avenue BASOKO**  
**Kinshasa-Gombe**

N.B. Copier toutes les adresses indiquées ci-dessus.

## 10. DU CALENDRIER ET DES SITES DE L'AUDIT

### a) Calendrier

04/04/2018 : Notification et signature de contrat

05/04/2018 au 17/04/2018 : investigations sur terrain

20/04/2018 : dépôt du rapport préliminaire

25/04/2018 : dépôt du rapport final

N.B. Le rapport définitif devra parvenir à en version PDF à Caritas Congo ASBL aux cinq(5) adresses indiquées ci-dessus.

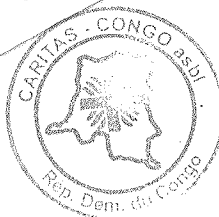
**b) Sites**

L'audit se déroulera dans les bureaux de Caritas Congo ASBL sis au 26, avenue Basoko dans la Commune de la Gombe à Kinshasa, comme mentionné ci-haut.

Fait à Kinshasa, le 22 mars décembre 2018

**Boniface NAKWAGLEWI ata DEAGBO**

**Secrétaire Exécutif**



*[Handwritten mark]*

*[Handwritten mark]*